

Conditions Générales – France Loisirs Plus

Version en vigueur à compter du 10 juin 2015

Conditions Générales – FRANCE LOISIRS PLUS

FRANCE LOISIRS PLUS est un programme proposé par la société France Loisirs, société par actions simplifiée au capital de 6.186.400 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 702 019 902, dont le siège social est situé au 123 Boulevard de Grenelle - 75015 Paris en collaboration avec son prestataire Loyaltybuild Limited, société de droit irlandais au capital social de 500.000 euros immatriculée en Irlande sous le numéro 411428, dont le siège social est situé Station Road Ennis, County Clare (Irlande), qui opère en France (sous le nom commercial « *Affinion International* ») via sa succursale immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 795 083 591 et située au 124, rue Réaumur, 75002 Paris.

Le Membre contracte avec France Loisirs. Le contrat du Membre avec France Loisirs pour son inscription à France Loisirs Plus est constitué de trois documents différents : le bulletin de souscription (« Bulletin de Souscription », qui pourra se présenter sous format papier ou électronique) comprenant les présentes conditions générales (les « Conditions Générales »), le Guide de Bienvenue, tous deux remis ou transmis lors de l'inscription, et l'Email de Bienvenue qui confirme au Membre son inscription (le « Contrat »). Il est conseillé au Membre de conserver ces trois documents en lieu sûr en vue d'un usage futur.

L'inscription au Programme France Loisirs Plus (le « Programme ») est proposée dans l'ensemble des boutiques France Loisirs en France Métropolitaine, en démarchage commercial (téléphonique, à domicile, en stands ou autres possibilités de démarchage) et à partir du site de France Loisirs à l'adresse www.franceloisirs.com/plus.

Courriel de contact : info@franceloisirsplus.com (les courriels envoyés à cette adresse ne seront pas cryptés. N'envoyez pas de messages contenant des données personnelles et/ou financières).

1. Définitions

Adhérent(s) : Client(s) existant de France Loisirs ayant adhéré au Club France Loisirs et dont l'adhésion est encore active/n'a pas été résiliée.

Cotisations : Sommes dues et payables par le Membre au titre de son inscription, suivant la périodicité définie dans les conditions particulières figurant sur le Bulletin de Souscription, tant que ce dernier reste Membre du Programme France Loisirs Plus. Le montant des Cotisations est indiqué au Membre lors de sa Demande d'Inscription et figureront sur le Bulletin de Souscription.

Date d'Inscription : La date d'inscription du Membre est celle à laquelle la Demande d'Inscription est acceptée par France Loisirs. Elle est indiquée dans l'Email de Bienvenue adressé au Membre.

Demande d'Inscription : Demande formulée par un Adhérent via un Bulletin de Souscription en vue de souscrire au Programme France Loisirs Plus et de bénéficier des Offres proposées dans le cadre du Programme.

Guide de Bienvenue : Document explicatif remis en mains propres au nouveau Membre ou qui lui est adressé par courrier lors de l'inscription du Membre au Programme France Loisirs Plus, contenant notamment le descriptif des Offres proposées ainsi que les renseignements pratiques afférents à l'utilisation du Programme par le Membre.

Email de Bienvenue : Le courrier électronique envoyé au Membre l'informant de la confirmation de son inscription au Programme France Loisirs Plus.

Frais de dossier : Le montant de dix (10) euros payable lors de l'inscription du Membre au Programme.

France : La France métropolitaine uniquement.

Membre de France Loisirs Plus / Membre : L'Adhérent qui s'est inscrit au Programme après avoir formulé une Demande d'Inscription qui a été acceptée par France Loisirs, et dont l'inscription est encore active/n'a pas été résiliée.

Offres : Ensemble des services, offres, réductions et avantages proposés dans le cadre du Programme France Loisirs Plus et qui sont notamment accessibles sur le Site, une fois que le Membre s'est identifié.

Partenaire : Désigne une société partenaire du Programme dont les produits et/ou services font l'objet d'une Offre (réductions ou autres avantages) proposée aux Membres dans le cadre du Programme.

Site : Le site Internet élaboré par Loyaltybuild Limited au profit des Membres de France Loisirs Plus et accessible à l'adresse www.franceloisirsplus.com. Le Site est la propriété de Loyaltybuild Limited.

2. Conditions d'éligibilité et d'utilisation du Programme

France Loisirs Plus est accessible aux seuls Adhérents, résidant en France métropolitaine, âgés d'au moins 18 ans, agissant à titre non-professionnel et dont la Demande d'Inscription a été acceptée par France Loisirs. Tout refus d'inscription sera notifié dans les quinze (15) jours suivant la réception par France Loisirs de la Demande d'Inscription. L'inscription à France Loisirs Plus est personnelle et incessible. Une personne ne peut s'inscrire plusieurs fois à France Loisirs Plus (simultanément). Seuls seront éligibles les Membres ayant fourni lors de leur inscription pour le prélèvement des Cotisations par France Loisirs une carte bancaire dont ils sont titulaires et dont la durée de validité à compter de la Date d'Inscription du Membre est supérieure à trois (3) mois ou un relevé d'identité bancaire (RIB) accompagné d'un mandat de prélèvement SEPA autorisant le prélèvement des Cotisations sur un compte bancaire dont ils sont titulaires. Notamment, et à titre non exhaustif, les éléments suivants seront pris en compte, seuls ou de manière combinée, pour s'assurer que cette clause ou toute autre condition des présentes Conditions Générales a bien été respectée : - Le numéro de carte bancaire ou un relevé d'identité bancaire (RIB), le cas échéant -

L'adresse e-mail - L'adresse postale - Les noms et prénoms - La date de naissance. Si France Loisirs s'aperçoit qu'un Membre ne remplit pas l'une des conditions d'éligibilité ou a fourni de fausses informations afin d'être considéré comme éligible, France Loisirs se réserve alors le droit de résilier immédiatement l'inscription du Membre. A compter de la date d'effet de la résiliation du Contrat, aucun prélèvement ne sera plus effectué sur la carte bancaire (ou compte bancaire, le cas échéant) du Membre et ce dernier ne pourra plus bénéficier des Offres.

3. Cotisations

Le montant et la périodicité des Cotisations dues par les Membres du Programme France Loisirs Plus sont indiqués aux Membres lors de leur Demande d'Inscription et figurent sur le Bulletin de Souscription. Dans le cas où l'Adhérent souhaite régler ses Cotisations par prélèvement SEPA sur compte bancaire, un mandat SEPA complété et signé par le Membre, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) (livret A exclu et autres comptes qui ne permettraient pas le prélèvement sur compte), devra alors accompagner le Bulletin de Souscription. Dans le cas d'un changement ultérieur de compte ou de domiciliation bancaire, le Membre adressera sans délai à France Loisirs un nouveau relevé d'identité bancaire (RIB). Pour tout paiement des Cotisations par carte bancaire, le Membre autorise France Loisirs à prélever les Cotisations sur le compte bancaire auquel est rattachée la carte bancaire. Dans l'hypothèse où la carte serait arrivée à échéance, France Loisirs demandera au Membre de lui fournir un nouveau numéro de carte. Le Membre disposera de quinze (15) jours à compter de la réception de la demande pour transmettre à France Loisirs Plus par téléphone son nouveau numéro de carte. En cas de changement du montant des Cotisations, le nouveau montant sera notifié par avance au Membre selon les modalités exposées au paragraphe intitulé «Modification du Contrat». Un engagement minimum de 3 mois est requis dans le cadre des formules d'abonnement Mensuel et Trimestriel. Le montant des cotisations de ces 3 mois d'engagement ne sera pas remboursable.

4. Cession

Le Membre ne peut pas céder le bénéfice du Contrat de quelque façon et à quelque personne que ce soit.

5. Durée du Contrat

Le Contrat est conclu entre France Loisirs et le Membre pour une durée initiale (« Période Initiale ») qui dépendra du choix de la formule d'abonnement fait par le Membre dans le Bulletin de Souscription. Cette durée commencera à compter de la Date d'Inscription.

A l'issue de cette Période Initiale, le Contrat sera reconduit automatiquement pour une période qui dépendra également de la formule d'abonnement choisie par le Membre lors de sa Demande d'Inscription (« Période de Renouvellement ») à moins que le Membre n'ait fait part préalablement de sa décision de résilier son inscription en le notifiant à France Loisirs dans les conditions prévues à l'article 6.

6. Fin du Contrat

Le Membre peut résilier le Contrat à tout moment par notification écrite à France Loisirs Plus à l'adresse suivante (les coordonnées figurent notamment sur le Site et dans les présentes Conditions Générales) : France Loisirs – VEPEX 5000 – 62070 ARRAS Cedex 9, ou par téléphone au 0969369700 (appel non surtaxé depuis une ligne fixe en France métropolitaine). Le Service Client est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 17h (fermeture les jours fériés). La résiliation prendra effet le dernier jour de la Durée Initiale ou de la Période de Renouvellement au cours de laquelle la demande de résiliation a été réceptionnée par France Loisirs. Aucune Cotisation ne sera plus exigible à compter de la date de fin effective du Contrat.

France Loisirs peut résilier le Contrat à tout moment en respectant un préavis écrit d'un (1) mois calendaire. Dans cette hypothèse, France Loisirs remboursera prorata temporis toute Cotisation que le Membre aura déjà payée au titre d'une période postérieure à la date à laquelle la résiliation du Contrat prendra effet. En outre, France Loisirs résiliera immédiatement le Contrat du Membre dont l'adhésion au Club France Loisirs a pris fin, pour quelque raison que ce soit (seuls les Adhérents pouvant être Membres). France Loisirs peut également mettre fin au Contrat immédiatement en cas de manquement par le Membre aux obligations prévues aux présentes Conditions Générales et notamment si la carte bancaire du Membre est arrivée à échéance et que la demande adressée au Membre afin qu'il fournisse un nouveau numéro de carte est demeurée sans effet pendant quinze (15) jours à compter de la réception de ladite demande par le Membre, ou si le Membre a bénéficié des Offres pour un usage non personnel ou domestique. Les membres dont l'inscription a été résiliée ne peuvent plus profiter des Offres.

7. Modification du Contrat

Toute modification de ces Conditions Générales affectant les droits et obligations du Membre sera notifiée au Membre par France Loisirs Plus au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. Si le Membre refuse une telle modification, il devra notifier à France Loisirs Plus son refus dans le délai de trente (30) jours mentionné ci-avant, le Contrat prenant alors fin à l'expiration dudit délai. Il incombe au Membre de s'informer régulièrement de toute autre modification du contenu des Conditions Générales. Le Membre pourra consulter les Conditions Générales en vigueur et vérifier toute modification de leur contenu sur le Site ou en composant le 0969369700 (appel non surtaxé depuis une ligne fixe en France métropolitaine). Le Service Client est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 17h (fermeture les jours fériés).

8. Mise à jour régulière des informations personnelles et changement d'adresse

Afin de pouvoir bénéficier des Offres du Programme France Loisirs Plus, le Membre devra tenir France Loisirs Plus informé de tous les changements, ajouts ou suppressions apportés à ses informations personnelles enregistrées lors de son inscription. Le Membre devra notamment informer France Loisirs Plus de tout changement d'adresse postale, d'adresse e-mail ou de

coordonnées bancaires (telles qu'enregistrées aux fins de paiement des Cotisations). Seuls les Membres ayant signalé ces changements pourront bénéficier des Offres. France Loisirs ne sera pas responsable du défaut de réception de toute notification qui résulte, notamment d'une adresse e-mail inexacte, d'une défaillance du Membre à vérifier ses e-mails ou à actualiser ses informations personnelles.

9. Protection des données personnelles

Les informations que le Membre fournit (les «Données») font l'objet d'un traitement informatique destiné à leur utilisation par France Loisirs, qui en est le destinataire pour la gestion de la Demande d'Inscription du Membre et pour la fourniture des Offres. Les Données seront stockées de façon sécurisée et seront conservées pendant une durée strictement nécessaire et raisonnable pour l'exécution des prestations prévues au titre du Programme France Loisirs Plus ou en vertu des obligations légales qui incombent à France Loisirs. Elles pourront être transmises aux prestataires sous-traitants de France Loisirs Plus aux fins de la gestion des Offres, notamment à Loyaltybuild Limited. Conformément à la loi dite Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, dans sa version en vigueur, le Membre bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir la communication des informations le concernant, le Membre devra s'adresser à France Loisirs Plus soit par courriel envoyé à info@franceloisirsplus.com, soit par téléphone en appelant le 0969369700 (appel non surtaxé depuis une ligne fixe en France métropolitaine), soit par courrier postal adressé au Service Clients France Loisirs Plus CS 60207 - 75084 PARIS CEDEX 02. Les informations fournies par le Membre peuvent faire l'objet d'un transfert de l'Union Européenne vers les Etats-Unis pour traitement par les filiales d'Affinion Group ou ses éventuels sous-traitants, lesquels adhèrent au «Safe Harbour», système de sécurisation du transfert de données entre entreprises européennes et américaines. Toute information sur le système « Safe Harbour » peut être obtenue sur le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : www.cnil.fr. Les informations concernant le Membre pourront également être transmises à des tiers si la loi l'impose ou en cas de fusion, d'acquisition ou de restructuration de France Loisirs ou de Loyaltybuild Limited.

10. Site

France Loisirs, par l'intermédiaire de son prestataire Loyaltybuild Limited, tiendra le Site à jour des modifications apportées par les Partenaires aux Offres qu'ils fournissent. France Loisirs ne saurait toutefois être tenue pour responsables des modifications que les Partenaires apporteraient sans les lui signaler.

11. Réclamations

Toutes les réclamations afférentes au Programme ou au Site www.franceloisirsplus.com devront être adressées à : Service Client France Loisirs Plus CS 60207 - 75084 PARIS CEDEX 02 ou au numéro de téléphone suivant : 0969369700 (appel non surtaxé depuis une ligne fixe en France métropolitaine). Le Service Client est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 17h (fermé les jours fériés).

12. Contenu du Programme

- **12.1** Une seule offre de bienvenue par Membre - sous forme d'un bon d'achat de dix (10) euros, à valoir une seule fois pendant 6 mois à partir de la date d'émission, sur tout achat de livres à Prix Club (hors livres à prix public) dans les boutiques France Loisirs ou lors d'une commande par courrier - à demander par le Membre directement sur la page du Site prévue à cet effet. Le Membre qui exerce son droit de rétractation légal au Programme France Loisirs Plus ne peut pas bénéficier de l'offre de bienvenue. Le Membre recevra l'offre de bienvenue dans un délai d'environ deux (2) semaines à compter de la réception par France Loisirs Plus de la demande faite depuis le Site.
- **12.2** Des Offres à valoir sur le site Internet France Loisirs et dans les boutiques France Loisirs dont la liste figure sur le Site France Loisirs. Le Membre bénéficiera notamment du doublement des points Club collectés le jour de son inscription sur les achats de livres à Prix Club (hors livres à prix public) et profitera ensuite, pour tous nouveaux points Club collectés après cette date sur les achats de livres à prix Club, de 50% de points Club en plus pendant toute la Durée.
- **12.3** Des réductions, tarifs préférentiels, avantages et d'autres offres sur des biens et prestations des Partenaires, réparti(e)s dans les cinq catégories suivantes (liste des Offres et Partenaires sur le Site) : Cartes cadeaux, Sorties & Loisirs, Mode & Beauté, Brico & Déco, Quotidien & Vie Pratique, qui sont accessibles, en fonction des Offres :

- en appelant le Service Client au 0969369700 (appel non surtaxé depuis une ligne fixe en France métropolitaine) ;

- en commandant directement sur le Site : le Membre reçoit les biens commandés livrés chez lui (France métropolitaine uniquement) dans un délai d'environ dix (10) jours ouvrés. Une fois le Membre identifié sur le Site, il pourra accéder à son compte et aux Offres proposées. Le Membre aura alors la possibilité d'accéder aux Offres notamment en cliquant sur les liens introduits sur le Site à cet effet (les avantages seront intégrés aux Offres proposées), en entrant sur les sites Internet des Partenaires les codes promotionnels communiqués aux Membres à la fin du processus de commande de l'Offre ou par tout autre moyen mis à sa disposition afin de permettre au Membre de profiter des Offres proposées dans le cadre du Programme ;

- dans les boutiques France Loisirs.

12.4 Le remboursement d'une partie du montant TTC des achats effectués dans les catégories «Restaurants» et «Spectacles», dans les conditions suivantes :

- «Spectacles» : Remboursement d'une partie des montants TTC des achats de billets de spectacle effectués chez notre partenaire TicketMaster™, dans la limite de 30% du montant TTC total par facture de spectacle, limité à 15 (quinze) euros toutes taxes comprises par trimestre d'inscription et à 60 (soixante) euros toutes taxes comprises par année d'inscription (correspondant à une période de douze (12) mois d'inscription au Programme) ;

- «Restaurants» : Remboursement d'une partie des montants TTC dépensés dans cette catégorie, dans la limite de 25% du montant TTC total par facture de restaurant, limité à 15 (quinze) euros toutes taxes comprises par trimestre d'inscription et à 60 (soixante) euros toutes taxes comprises par année d'inscription (correspondant à une période de douze (12) mois d'inscription au Programme) ;

Le montant des remboursements proposés au Membre sur ses dépenses TTC ainsi que les conditions d'obtention de ces remboursements seront détaillés dans sa Rubrique « Mon Compte » sur le Site.

Pour bénéficier du remboursement d'une partie des montants TTC dans les conditions indiquées ci-dessus, le Membre devra remplir, impérativement durant le trimestre d'inscription au cours duquel ces dépenses sont effectuées (les factures devant impérativement être datées du trimestre d'inscription), sa demande directement sur le Site, en complétant le formulaire de demande prévu à cet effet disponible sur le Site dans la Rubrique « Mon Compte » et en téléchargeant alors l'ensemble des justificatifs des achats éligibles au remboursement. Le Membre recevra le montant de son remboursement, crédité sur le compte bancaire dont il aura préalablement renseigné les coordonnées dans la même Rubrique « Mon Compte », dans un délai d'environ une semaine à compter de la réception et de l'acceptation du dossier complet par France Loisirs Plus.

Il est précisé que lorsque le droit au remboursement n'a pas été effectivement exercé pendant un trimestre d'inscription, ou seulement partiellement, ce droit ne saurait être reporté sur le trimestre d'inscription suivant, le remboursement par Membre et par Catégorie («Restaurants» et «Spectacles» donc) ne pouvant, en tout état de cause, jamais excéder quinze (15) euros toutes taxes comprises par trimestre.

Il est également précisé que dans l'hypothèse où un Adhérent viendrait successivement à s'inscrire plusieurs fois au Programme, les avantages (tels qu'indiqués au présent article 12) qu'il pourrait obtenir à partir de sa deuxième inscription seront à l'exclusion des avantages qu'il aura déjà obtenus dans le cadre de sa première inscription au Programme.

Il est de la responsabilité du Membre d'actualiser ses informations personnelles afin de permettre le crédit sur compte bancaire.

- **12.5** L'ensemble des Offres est accessible sur le Site www.franceloisirsplus.com. France Loisirs Plus se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer à tout moment les Offres, à sa seule discrétion. Il est rappelé que pour toute commande d'une Offre proposée par/auprès d'un Partenaire du Programme, les conditions générales dudit Partenaire s'appliquent et seront alors disponibles sur le site Internet du Partenaire. Toute commande de l'Offre proposée par/auprès d'un Partenaire vaudra acceptation de ses conditions générales.

13. Rétractation

- **13.1** Pour toute inscription d'un Membre démarché (hors inscriptions dans les boutiques France Loisirs) ou ayant adhéré sur Internet (à partir du Site www.franceloisirs.com/plus), le droit de rétractation légal doit s'exercer par le Membre, sans motifs ni pénalités de retard dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date à laquelle le Membre s'est inscrit au Programme en écrivant, par lettre simple ou par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse : France Loisirs – VEPEX 5000 – 62070 ARRAS Cedex 9. Un modèle de formulaire de rétractation est fourni à la fin des présentes Conditions Générales ainsi que téléchargeable en cliquant sur le lien suivant <https://www.franceloisirsplus.com/conditions-generales-de-vente>.
- **13.2** Pour toute commande à distance auprès de France Loisirs Plus d'un bien proposé dans le cadre d'une Offre du Programme, le Membre disposera d'un délai légal de quatorze (14) jours à compter de la date de réception du bien commandé pour exercer son droit de rétractation en utilisant le formulaire de rétractation mis à disposition du Membre ou par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Membre devra retourner le produit soit à France Loisirs Plus à l'adresse suivante : Service Clients France Loisirs Plus - CS 60207 - 75084 PARIS CEDEX 02, soit au Partenaire (si le bien a été commandé à un Partenaire), sans pénalités - à l'exception des frais de retour que le Membre devra prendre en charge - au plus tard dans les 14 jours suivant la communication de sa décision par le Membre. Le Membre ne sera responsable que de la dépréciation du bien en cas de manipulation autre que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du produit. Le Membre sera remboursé de tous les paiements qu'il aura effectués préalablement, y compris les frais de livraison facturés (sauf frais supplémentaires découlant du choix d'un mode de livraison plus coûteux que le mode standard proposé par France Loisirs Plus ou ses partenaires) sans retard excessif et dans les 14 jours suivant la notification de l'exercice du droit de rétractation par le Membre. France Loisirs Plus pourra toutefois différer le remboursement jusqu'à la réception effective du produit. Ce droit de rétractation n'est pas valable dans les cas visés à l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation.

14. Responsabilité

Le Membre admet que certains biens ou prestations sont fournis directement par les Partenaires au Membre et que, dans ces circonstances, France Loisirs n'a pas de contrôle sur la qualité ou la sécurité des biens ou services proposés et fournis par les Partenaires. Le Membre reconnaît et accepte que, sauf indication expresse contraire figurant dans le présent Contrat, France Loisirs ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, concernant les Partenaires, sur la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier des produits ou services acquis par le Membre auprès desdits Partenaires. Le Membre reconnaît et accepte que France Loisirs n'est pas partie aux transactions passées entre le Membre et les Partenaires et que France Loisirs ne peut donc pas être tenue pour responsable si les Partenaires ne réalisent finalement pas/pas correctement la vente ou la prestation des services qu'ils proposent. Si le Membre achète des produits et/ou services auprès

de(s) Partenaire(s), le Membre devient en effet un client de ce(s) Partenaire(s) et doit alors diriger tout commentaire, plainte ou demande concernant ses achats vers ce(s) Partenaires.

15. Liste d'opposition téléphonique

En application des dispositions de l'article L 121-34 du Code de la consommation, le Membre est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

16. Langue et droit applicables

La langue régissant le Contrat et toutes les communications y afférant est le français. Le Contrat est régi par le droit français. Tout litige y afférant sera soumis au tribunal compétent désigné par le Code de Procédure Civile.

17. Médiation

FRANCE LOISIRS est adhérente à la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD) et a, à ce titre, recours au Médiateur de la FEVAD.

* * *

Modèle de formulaire de rétractation

Vous bénéficiez de la faculté de rétractation sous 14 jours prévue par l'article 121-1 du Code de la Consommation.

Si vous souhaitez résilier votre inscription à FRANCE LOISIRS PLUS, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous et le renvoyer à l'adresse ci-dessous :

France Loisirs
VEPEX 5000
62070 ARRAS cedex 9

Nous vous rappelons que vous demeurez cependant adhérent au Club France Loisirs dont le contrat reste en vigueur.

Formulaire de rétractation du contrat FRANCE LOISIRS PLUS. Article L121-21 du Code de la Consommation.

Compléter et signer ce formulaire, l'envoyer par **lettre simple ou LRAR** à l'adresse mentionnée au dos, l'expédier **au plus tard le 14^{ème} jour, à partir du jour de l'inscription**, ou si ce délai expire normalement un samedi, ou dimanche, ou un jour férié ou chômé, **le 1^{er} jour ouvrable suivant**.

Je soussigné(e), déclare annuler le contrat à FRANCE LOISIRS PLUS :

Nom et prénom du client :

Adresse du client :

Numéro de client France Loisirs : /

Date :

Signature :